

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 décembre 2018

Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2018 par le Conseil Municipal.

Diverses délibérations ont été prises :

- Accord sur l'indemnisation de Groupama pour deux sinistres survenus sur la place : six potelets détériorés.
- Le maire présente un avant-projet pour une fresque sur le mur côté ouest de la salle omnisports. Une décision définitive sera prise courant premier trimestre 2019.
- Un débat s'engage sur les modifications à apporter sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), débat qui ne donne lieu à aucune observation particulière. Le maire donne quelques précisions sur les zones constructibles. Nous rappelons qu'avant l'arrêt du PLUI une enquête publique sera programmée.
- Gérard DEHEZ fait le point sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) suite à une réunion qui a eu lieu le matin même avec les services concernés. Il a demandé à ce que le bureau d'études fasse une visite sur le terrain. Le Conseil Municipal fera remonter les observations lors d'une prochaine réunion qui permettra de les faire connaître lors de l'enquête publique.
- Adoption d'une motion suite à une demande de la Fédération Française de la Course Landaise par rapport au régime de l'URSSAF, qui si les modifications envisagées étaient appliquées seraient un coup dur pour cette activité sportive de notre grand Sud-Ouest.
- Refus de laisser encaisser directement par l'Office National des Forêt (ONF) le montant des coupes de bois qui devrait les reverser aux collectivités avec un certain décalage.
- Modification du plan de financement des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes.
- Décision modificative budgétaire concernant le lotissement Marbouc.
- Jean Claude GREMIAUX donne quelques informations sur la communauté de communes d'Aire dont le siège social a été transféré au numéro sept du boulevard de la gare.

Avant de clôturer la réunion, le Maire nous fait savoir qu'il est très en colère par rapport à la circulation en ville de certains poids-lourds qui ne respectent pas les interdictions ; dans la soirée du lundi 17 décembre, un semi-remorque venant d'Aire sur l'Adour s'est engagé dans une rue interdite aux poids-lourds côté est de la place de la Garlande, détruisant quatre potelets ainsi qu'une jardinière qui a été traînée sur plusieurs mètres. Le chauffeur qui a dû s'apercevoir de la collision (on a retrouvé sur place des débris important du véhicule ainsi qu'un extincteur) a pris la fuite. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et le véhicule est en cours d'identification suite à un témoignage. Le maire rappelle que c'est la quatrième fois en quelques mois que des dégâts sont occasionnés depuis la fin des travaux d'aménagement du centre bourg, suite au non-respect des interdictions de circulation des poids-lourds.

Des caméras pourraient être installées à certains carrefours afin de décourager les récalcitrants en les verbalisant.